

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : tous nos lieux de formation sont accessibles à l'accueil des personnes en situation de handicap

Dates de début et de fin de signature de contrats : tout au long de l'année

Public : Apprentis titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Pré-Requis : avoir trouvé une entreprise

Modalités et délai d'accès : Après entretien avec le Référent Suivi en Entreprise du CFAS pour examiner la viabilité du projet professionnel envisagé et vérification des pièces administratives demandées : intégration rapide sur une antenne pédagogique déterminée, en fonction du lieu de résidence.

Dates, heures et lieux des accueils individualisés : en fonction de l'envoi de convocations individuelles.

Tarif : coût pris en charge par les OPCO

Un accueil sur 8 antennes pédagogiques



Centre de Formation d'Apprentis pour un Soutien Adapté

780, Rue Antoine Durand - ZA Salvaza. 11000 Carcassonne

04 68 79 27 42
cfas@faire-ess.fr
www.faire-ess.fr

N° de déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Pour une insertion sociale et professionnelle réussie,
le CFAS accompagne
toute personne en situation de handicap
dans tous les secteurs d'activité,
par la voie du contrat d'apprentissage



L'apprentissage adapté, c'est

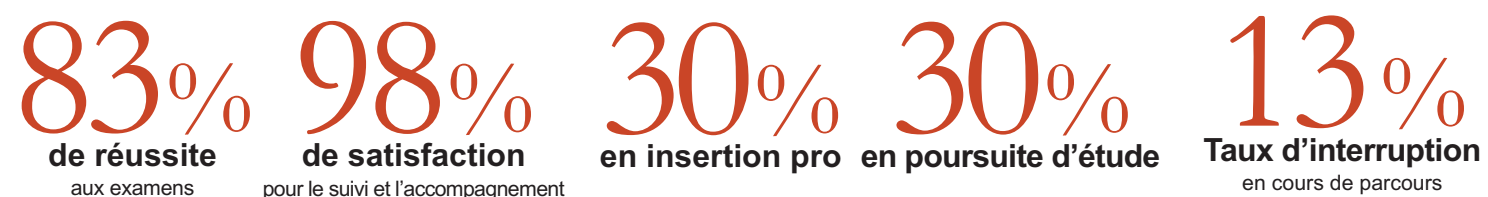
- ... un contrat de travail
- ... une rémunération
- ... une formation
- ... l'apprentissage d'un métier
- ... l'acquisition de compétences
- ... un accompagnement personnalisé

L'apprentissage adapté : les clefs de la réussite

Pour tous les employeurs
publics et privés
quel que soit leur statut
et leur secteur d'activité

Pour les jeunes et adultes
en situation de handicap
à partir de 16 ans et tout au long
de la vie professionnelle

Nos résultats 2023 en 5 chiffres



Graphisme : M. Trigueros (FAIRE ESS) / Visuel : 2APH (juin 2024)



Le CFAS Occitanie Est se différencie d'un CFA « classique » par sa capacité de **mettre en œuvre des adaptations pour**

compenser les handicaps en fonction des difficultés de chaque apprenti.

Pour l'apprenti, c'est l'assurance de bénéficier d'une formation adaptée et d'un accompagnement personnalisé qui le préparera à l'obtention de son diplôme et à une réelle insertion professionnelle.

Une formation adaptée aux besoins spécifiques de l'apprenti

- Des modules et des prestations personnalisés dans leur contenus et leurs durées.

Parcours en 3 ou 2 ans selon le diplôme

EN AMONT

- Repérage de la situation de handicap
- Signature du contrat d'apprentissage
- Élaboration du projet d'accompagnement et de formation personnalisée

1^{ère} année de « passerelle » avec le CFAS

pour préparer l'entrée en formation CFA métier (CAP / CAPA et BAC Pro) + Parcours en 2 ans

MODULES ADAPTATIFS DE REMOBILISATION DES COMPÉTENCES

Parcours : de 100h à 400h, parcours moyen : 200h

- ① Savoirs de base et culture générale
- ② Compétences sociales et civiques
- ③ Connaissance des risques naturels et professionnels et modes de prévention
- ④ Culture numérique et bonnes pratiques
- ⑤ EPS sport adapté
- ⑥ Module transversal : être acteur de sa formation, autonomie et initiative, accompagnement en milieu professionnel

À la SORTIE du CFAS : **Accompagnement et SUIVI de l'INSERTION PROFESSIONNELLE « FIL INSERTION »**

ZOOM sur la 1^{ère} année

La 1^{ère} année du contrat d'apprentissage signé avec le CFAS permet de préparer l'apprenti à son intégration au CFA du Métier de son choix en lui proposant un accompagnement individualisé.

L'objectif principal est de proposer aux apprentis une formation adaptée, à partir de cours visant non seulement la découverte des compétences liées au CFG mais aussi l'apprentissage de l'alternance, en lien avec le Maître d'Apprentissage pour en faire des acteurs autonomes et responsables dans leur projet professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Positionnement en français, mathématiques et culture générale à l'entrée et à la fin de cursus, Corrigé et restitution.

Evaluations formatives et certificatives : pour la préparation au diplôme ; attestations de

compétences au CFG

Relation à l'entreprise et au Maître d'Apprentissage : bilans en entreprises trimestriels ou semestriels, en fonction de l'entrée en formation et grille d'évaluation professionnelle à remplir.

Bilans en fin de cursus.

MÉTHODE MOBILISÉES :

Individualisation des apprentissages à partir des besoins décelés lors du positionnement initial, Pédagogie de l'Alternance : récupération du vécu en entreprise,

Renforcement de la prise de parole à l'oral Travail en demi-groupes, travail en présentiel et/ou en distanciel,

Accompagnement du Référent Suivi Social sur les temps de la formation.

À partir d'une collaboration avec les familles et les équipes éducatives, les équipes pédagogiques du CFAS :

- **identifient les difficultés d'apprentissage** et des acquis scolaires de l'apprenti.
- **mettent en œuvre un parcours individualisé** en favorisant l'écoute, la valorisation des compétences, le développement de l'autonomie, la responsabilisation, la participation active, la solidarité, l'ouverture sur le monde, le respect d'autrui.
- **et assurent un suivi pédagogique, éducatif et social en formation et en entreprise**



Pour l'employeur (privé/public)

UN COLLABORATEUR (TRICE) FIABLE :

- 87 % des employeurs ayant embauché une personne en situation de handicap se déclarent satisfaits et soulignent sa forte motivation, sa réelle implication et assiduité au travail

- La réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (pour les entreprises de + de 20 salariés)
- Des aides financières et techniques

UN COÛT SALARIAL MINORÉ

Des avantages financiers (exonérations, aides...) applicables aux l'employeurs qui recrutent en alternance :

- Une aide unique de l'État aux entreprises de moins de 250 salariés
- Des aides du FIPHP pour les employeurs du secteur public
- Des aides de l'AGEFIPH pour les employeurs du secteur privé
- Une exonération des cotisations salariales du salarié pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC
- Des cotisations patronales donnant lieu à l'application de la réduction générale renforcée de cotisations
- L'absence de versement de l'indemnité de précarité (10 %) au terme du contrat conclu à durée limitée

Un contrat gagnant-gagnant qui peut être mis en place tout au long de l'année !

Pour l'apprenti (à partir de 16 ans et sans limite d'âge)

AVEC LE CFAS, PRÉPAREZ TOUS LES CAP / CAPA / BAC PRO...

- Une formation financée par les OPCO
- Un contrat de travail de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé qui peut être prolongé d'un an lorsque la situation de l'apprenti handicapé l'exige
- Une formation diplômante en alternance en entreprise et en centre de formation pour un métier
- Une reconversion professionnelle par la voie de l'apprentissage à tout âge
- Des aides financières et techniques pour compenser le handicap
- Une rémunération exonérée d'impôt (dans la limite du SMIC)

ET APRÈS LE BAC, AVEC SYNERGIE HANDICAP SUP'

Synergie Handicap sup' accompagne du BTS à Bac+5 les personnes en situation de handicap vers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- Soutien à la reconversion professionnelle
- Conseil sur les dispositifs de formation en alternance
- Identification des modalités de compensation et aides spécifiques
- Mise en place des aménagements pédagogiques

Synergie Handicap sup' mobilise les partenaires de l'emploi, de la formation, du handicap et du développement économique :

- Co-construction des solutions d'aménagement en amont de l'entrée en formation, avec les partenaires ressources
- Mobilisation des équipes pédagogiques pour une prise en compte des besoins d'adaptations
- Sécurisation de chaque étape du parcours par un accompagnement de proximité et une présence effective sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie



240, rue du Mas de Prunet. 34070 Montpellier
04 67 50 05 96 / contact-synergie@faire-ess.fr

Un soutien individualisé en 2^e et 3^e année